

Rennes le 26 juin 2023

Il lui aura fallu neuf mois !

Neuf mois c'est le temps nécessaire, en temps normal, pour un bon accouchement. C'est aussi le temps nécessaire pour tenter une fois de plus de porter atteinte à la dignité et à l'intégrité des Personnels du CPH Rennes/Vezin.

Pourtant le déroulé des événements ne laissait aucune marge pour l'erreur !

Dans la nuit du 11 au 12 septembre 2022 le détenu « X » décède dans sa cellule pourtant doublée. Le verdict est accablant pour les Personnels : - « Décédé de mort naturelle... ».

Accablant, car cela ne laisse aucune chance pour l'Administration de trouver « LE COUPABLE » idéal, c'est à dire en langage clair « LE BLEU » pour changer !

Dossier clos semble-t-il ?

Et non, neuf mois ont passé, mais l'Administration Centrale (répondant en cela aux vœux de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice) relance une enquête pour qui sait, trouver enfin un coupable parmi le menu fretin des bleus biens sûr !

Et voilà la cavalerie qui débarque au CPH...

Pour rappel, pour ceux qui ont déjà oublié ce drame, le fameux co-détenu affirmait et affirme sans doute encore, que son compagnon décédé de mort naturelle aurait agonisé plus de six heures sans que personne au niveau des Personnels n'intervienne ?

Six heures sans que ce bon camarade ne remue ciel et terre pour donner l'alerte !!!!

Il ne faut jamais avoir mis les pieds dans une détention pour croire à de telles balivernes.

Une détention s'enflamme, souvent pour des broutilles, en moins de cinq minutes. Quel Surveillant pourrait vous affirmer le contraire ?

Là, on parle de six longues heures...

Alors on s'interroge, comment peut-on rester indifférent pendant six heures devant l'agonie d'un homme ?

L'UFAP Unsa Justice met en garde notre haute juridiction de ne pas aller trop loin dans la calomnie et la manipulation.

Ici, au CPH Rennes-Vezin, nous sommes respectueux des droits de l'homme et du citoyen autant que vous pouvez l'être vous-même.

Certaines personnes, sans doute très mal informées, semblent oublier que porter un uniforme de surveillant Pénitentiaire est aussi noble que de porter une robe d'Avocat, de Juge, une tenue d'Infirmier, de Policier voire de Pompier...

Le coupable n'est pas toujours celui à qui l'on pense, le coupable n'est pas toujours là où on l'attend.

A bon entendeur, salut !

Le secrétaire de l'UFAP Unsa Justice

Éric TOXE